

Bruxelles, le 17 novembre 2022
(OR. en)

14572/22
OJ CONS 67
AGRI 639
PECHE 464

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
Bâtiment Europa, Bruxelles
21 novembre 2022 (10:00)

Format: 2+2 (+2 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 14595/22
 - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 14596/22

Activités non législatives

AGRICULTURE

3. Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030 ☐ 14026/22
Informations communiquées par la présidence et par la Commission
Échange de vues

Divers

4. Pêche

- a) Transition énergétique de la flotte de pêche et du secteur aquacole de l'Union ☐ 14780/22
Informations communiquées par la Commission
- b) Vers un secteur des algues fort et durable ☐ 14784/22
Informations communiquées par la Commission

Agriculture

- c) Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- Règlement sur les objectifs en matière de restauration de la nature - Aspects agricoles, forestiers et maritimes ①☐ 14624/22
Informations communiquées par la Commission
- d) Communication - Garantir la disponibilité et le caractère abordable des engrais ☐ 14613/1/22 REV 1 + ADD 1
Informations communiquées par la Commission
- e) Disponibilité des engrais dans l'Union européenne - essentielle à la sécurité alimentaire ☐ 14786/1/22 REV 1
Informations communiquées par la délégation espagnole, avec l'appui des délégations allemande, bulgare, chypriote, finlandaise, française, grecque, hongroise, irlandaise, italienne, lettone, néerlandaise, polonaise, portugaise, roumaine et slovaque
- f) Conférence européenne sur la bioéconomie 2022 (Bruxelles, 6-7 octobre 2022) ☐ 14538/22
Informations communiquées par la Commission

-
- ① Première lecture
- ☐ Sur la base d'une proposition de la Commission
- ☐ Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
-